



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.110

**RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS
EXPLOITATION, NUMÉROTAGE,
ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

**ORGANISATION DU RÉSEAU
TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL**

Recommandation UIT-T E.110

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation E.110 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation E.110

ORGANISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL

1 Les Administrations s'entendent pour appliquer, dans leurs relations internationales, les méthodes d'exploitation qui répondent le mieux aux besoins, compte tenu des conditions et des possibilités d'exploitation.

2 Dans l'exploitation avec préparation des communications, il convient, chaque fois que les circonstances le justifient, de décentraliser le trafic international en créant des centres internationaux en nombre suffisant au cœur même des zones territoriales à desservir, afin de réduire les délais d'attente et éventuellement d'éviter un allongement des trajets suivis.

3 Dans l'exploitation en service rapide manuel direct ou indirect, il y a intérêt à concentrer le trafic international sur un nombre réduit de centres internationaux où aboutissent des faisceaux importants de circuits internationaux, afin d'assurer une meilleure utilisation des circuits internationaux et en raison des connaissances linguistiques exigées des opératrices internationales.

4 En service semi-automatique et automatique, il est également désirable de concentrer le trafic international sur un nombre réduit de centres internationaux, en raison:

- du coût élevé des installations techniques des centres internationaux de départ et d'arrivée permettant d'assurer ce service;
- des connaissances linguistiques exigées des opératrices dans le cas du service international semi-automatique;
- de l'obligation d'assurer le transit automatique dans certains centres (plan d'acheminement international).

Toutefois il y a intérêt, lorsque l'importance du trafic le justifie, à doter certains centres internationaux ou nationaux manuels du même pays de circuits directs d'accès à un centre automatique international, de façon à permettre aux opératrices de ces centres d'établir, dans les relations exploitées en automatique, les communications internationales semi-automatiques sans l'intervention d'une opératrice du centre international.